

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-596046

94085



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08991

Société : Rans

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

AMRI Abdelaifi 3

Date de naissance :

25-02-69

Adresse :

Habtuelle

Tél. : 0661713696

Total des frais engagés : 126.9 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

19/08/21

Nom et prénom du malade :

Nasser Eddine Kedidz

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bronchite

+ paleur Culone - per + Asthen

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

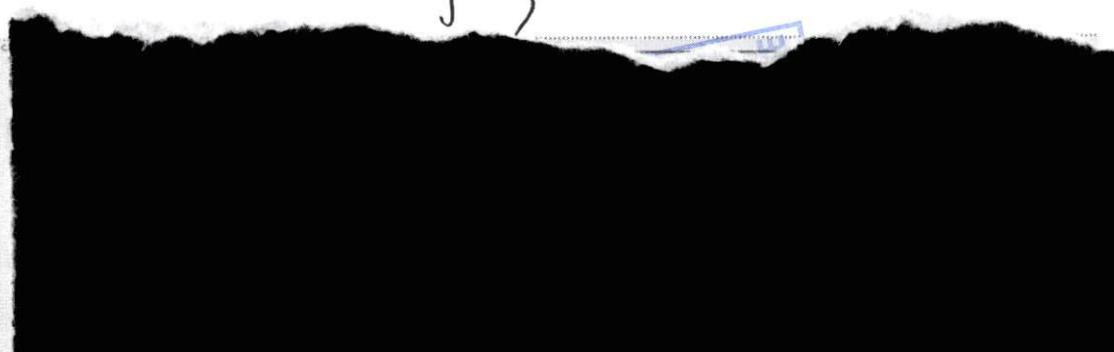
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30/11/21



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/10/2021			10000	INP: 091207
DR. Kabbaj Lamiaa	DR. Kabbaj Lamiaa			DR. Kabbaj Lamiaa
Médecine Générale - Echographie	Médecine Générale - Echographie			Médecine Générale - Echographie
At Moustakba 130 Im L 265	At Moustakba 130 Im L 265			At Moustakba 130 Im L 265
Sidi Maamouf Casablanca n°1	Sidi Maamouf Casablanca n°1			Sidi Maamouf Casablanca n°1
Tel: 0522 584 443	Tel: 0522 584 443			Tel: 0522 584 443

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ARROCHO Kenza ER-RAFAI Dacteur en Pharmacie 3 - Mosquée Fatma Bokchane Nassim - Casablanca Tel: 0522 89 39 89	105 08 2014	396.90 2014 - 08 - 2014 - 396.90 Tel: 0522 89 39 89

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	
	
	
	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Kabbaj Lamiaa

Médecine Générale

- Certificat universitaire d'échographie générale
- Certificat universitaire de gynécologie médicale
- Suivi de grossesse



الدكتورة قباج لمياء

الطب العام

• حائزة على شهادة جامعية في الفحص بالصدى

• حائزة على شهادة جامعية في أمراض النساء

• تتبع مراحل العمل

Casablanca, le

19 AOUT 2021

الدار البيضاء، في

Mr Nasser Eddike Kledjiz

1) Sepcen 500 mg SV

1-0-1 pdt 10j

+ 4,80 x 2

Apr
app.

2) Docurox Sirup 6500 mg

1 cu 5 x 2/5



3) Histanorm 1330 mg

0-0-1

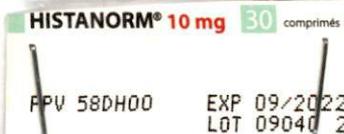
+ 5,800

4) Feplex SV - 1 - 0

6000 mg

5) Vitanolon plus B10 1-0-0

DR. Kabbaj Lamiaa
Médecine Générale - Echographie
Al Moustakbal GH30, Immeuble L 265
n°1 Sidi Maârouf - Casablanca
Tel: 0522 584 443



6) Zegers 60 mg (B14)
89,10 1-0-1

PPV 82.10DH
EXP 04/2022
LOT 200876

7) Exacyl 500 mg
57,00 1-0-1

LOT:210354
DU0:07/2024
69,00DH

396,90

DR. Kabbaj Lamiaa
Medecine Générale - Echographie
Al Moustakbal, GH30 Im L 263
n°1 Sidi Maarouf Casablanca
Tel: 0522 584 443

74,80
LOT: 15821070
PER: 06/2024
PPV: 74,80 DH

74,80
PPV: 72,80 DH
PER: 03/2022

53,20
VITATLON plus
PPV 28DH00
EXP 03/2024
LOT 00052 2

pharmacie
Kenza
Béchir
2 et 3 - Rue de Casablanca
Tel: 0522 89 33

Sterogyl * 15 "H" 1 ampoule de 1,5 ml
900 000 UI/1,5 ml
Solutioin injectable IM
PPV: 13,00 DH AMM N° 446-18 DMP21-NRQ
6 118000 021254

Docteur Kabbaj Lamiaa
Médecine Générale

- Certificat universitaire d'échographie générale
- Certificat universitaire de gynécologie médicale
- Suivi de grossesse



الدكتورة قباج لمياء
الطب العام

- حائزة على شهادة جامعية في الفحص بالصدى
- حائزة على شهادة جامعية في أمراض النساء
- تتبع مراحل العمل

Casablanca, le 23-SEPT-2021 الدار البيضاء، في

Mme Nasser Eddie Klaifi

Pharmacie ARROCHD

Kenza ER-RAFAI
Docteur en Pharmacie
2et3 - Mosquée Fathia bokchane
Nassim - CASABLANCA
Tél : 0522.89.39.89

85,10 x 3

1) Fumafex

1 - 1 - 1 pdt 01mois

puis

1 - 0 - 2 pdt 02mois

13,00 x 6

2) Sterosol

12mp 115j pdt 03mois

7-lai opis

avoir terminer la cure de Sterosol

20,90 x 3

3) vitamine D3 800

72mp 170j pdt 03mois

